

# SIES - L'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

### COMUE Université Bretagne Loire

Annexe n°9 à la NI du SIES  
n°19.11 - Juillet 2019

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESRI se sont regroupés en COMUE et associations d'établissements (ou sites contractuels, *annexe*), sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé. S'y sont rajoutés certains organismes de recherche, fondations et écoles.

La présente fiche de site contractuel fournit un état de l'emploi d'enseignement et de recherche impliqué dans le site, selon le périmètre en vigueur en février 2019 (*Sources*), y compris les personnels des organismes affectés à des unités mixtes.

Les statistiques présentées consolident les données de quatre dispositifs de collecte, selon le type d'établissement concerné : EPSCP (enseignants et BIATSS), organismes de recherche, Écoles et instituts hors tutelle MESRI et enfin les fondations de coopération scientifique (FCS), voir annexe.

L'emploi d'enseignement et de recherche regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, apportant un soutien à l'enseignement et/ou travaillant sur des projets de recherche et de développement (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

<p><b>COMUE Université Bretagne Loire</b> Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 modifié</p> 	<p><b>Membres :</b>                  Université d'Angers                  Université de Bretagne-Sud (UBS)                  Université de Nantes                  Université Rennes 2                  Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB)                  Ecole Normale Supérieure de Rennes (ENS Rennes)                  Institut d'Etudes Politiques de Rennes (Sciences Po Rennes)                  Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (INSA Rennes)                  Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées Bretagne (ENSTA Bretagne)                  Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI)                  Institut Mines-Télécom (au titre de l'Ecole nationale supérieure Mines Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire au 1er janvier 2017)                  Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)                  ONIRIS, Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique                  Centre national de la recherche scientifique (CNRS)                  Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer (Ifremer)                  Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (Inria)                  Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement du Travail (Anses)</p>	<p>Université de Brest (UBO)                  Université du Mans                  Université Rennes 1                  Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)                  Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM)                  Ecole supérieure d'agriculture (ESA)                  Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)                  Ecole Centrale de Nantes</p>
--	--	--

#### 1. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Université Bretagne Loire

Catégorie	Type d'établissement déclarant <sup>1</sup>	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien	Emploi d'enseignement et de recherche		
		Chercheurs, enseignants <sup>2</sup>	Ingénieurs de recherche (IGR) <sup>3</sup>	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble		Effectifs totaux	% dans le site	dont : structures et établissements dépendant du site à titre principal
Personnels permanents + non-permanents	EPIC et EPST	1 542	269	291	2 102	1 566	3 668	18	3 597
	FCS et ANSES	20	-	4	24	108	133	1	133
	EPSCP	6 985	391	1 622	8 998	6 475	15 473	77	14 405
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche <sup>4</sup>	515	-	102	617	247	864	4	864
	<b>Total site contractuel</b>	<b>9 062</b>	<b>660</b>	<b>2 019</b>	<b>11 741</b>	<b>8 396</b>	<b>20 138</b>	<b>100</b>	<b>18 999</b>
dont permanents	EPIC et EPST	1 325	196	-	1 521	1 291	2 812	19	2 775
	FCS et ANSES	20	-	-	20	95	115	1	115
	EPSCP	6 463	167	-	6 630	4 892	11 522	77	10 793
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche <sup>4</sup>	411	-	-	411	178	589	4	589
	<b>Total site contractuel</b>	<b>8 219</b>	<b>363</b>	<b>-</b>	<b>8 582</b>	<b>6 456</b>	<b>15 038</b>	<b>100</b>	<b>14 272</b>

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

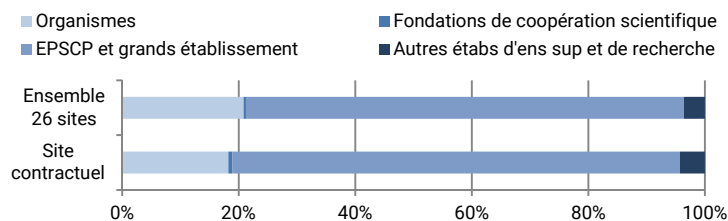
Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

La COMUE Université Bretagne Loire compte 20 140 personnels de recherche et d'enseignement, permanents ou non permanents : 9 060 chercheurs et enseignants-chercheurs, 2 020 doctorants et ATER rémunérés, 660 IGR et

8 400 personnels de soutien, dont 6 530 ITA-ITRF (hors IGR). Sur les 20 140 personnes, **19 000 dépendent du site à titre principal** (cf : note d'information n°19.10) et 1 140 travaillent dans des structures rattachées principalement à un autre site.

Les effectifs totaux se répartissent en : 3 670 dans les organismes, 130 dans les FCS, 15 470 dans les EPSCP et 860 dans les autres établissements d'enseignement supérieur. Relativement à la moyenne nationale de l'enseignement et de la recherche publics, la **COMUE Université Bretagne Loire** comporte davantage d'effectifs dans les EPSCP.

### Répartition de l'emploi scientifique selon le type d'établissement



## 2. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Université Bretagne Loire

Personnels permanents et non-permanents

Type d'établissement déclarant <sup>1</sup>	Etablissement déclarant	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien		Ensemble des personnels
		Chercheurs, enseignants <sup>2</sup>	Ingénieurs de recherche (IGR) <sup>3</sup>	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble	Effectifs	dont ITA, ITRF et contractuels assimilés	
EPIC et EPST	CNES	-	-	4	4	-	-	4
	CNRS	568	123	91	782	437	437	1 219
	IFREMER	619	-	84	703	469	469	1 172
	INRA	163	88	57	308	440	440	748
	INRIA	2	10	2	14	3	3	17
	INSERM	164	32	47	243	170	170	413
	IRD	14	3	-	17	14	14	31
FCS et ANSES	IRSTEA	12	13	6	31	33	33	64
	AFSSA - ANSES	20	-	4	24	108	-	133
EPSCP	ANGERS	774	32	174	980	655	483	1 635
	BREST	1 048	25	186	1 259	844	604	2 103
	BREST ENI	55	3	11	69	39	27	108
	BRETAGNE SUD	409	13	73	495	332	238	827
	COMUE UNIV. BRETAGNE LOIRE ATLANTIQUE	-	5	-	5	68	68	73
	LE MANS	514	10	114	638	466	345	1 104
	NANTES	1 558	100	329	1 987	1 401	1 020	3 388
	NANTES EC	129	36	30	195	149	145	344
	PARIS ENSAM	352	61	62	475	593	511	1 068
	RENNES 1	1 241	72	436	1 749	1 170	936	2 919
	RENNES 2	621	10	115	746	440	290	1 186
	RENNES EHESP	20	-	24	44	3	3	47
	RENNES ENS	31	4	15	50	38	37	88
	RENNES ENSC	39	9	4	52	45	43	97
RENNES IEP	35	1	5	41	42	28	83	
RENNES INSA	159	10	44	213	190	183	403	
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche <sup>4</sup>		515	-	102	617	247	-	864
<b>Total site contractuel</b>		<b>9 062</b>	<b>660</b>	<b>2 019</b>	<b>11 741</b>	<b>8 396</b>	<b>6 527</b>	<b>20 138</b>

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

## 3. Les principales structures où les organismes de recherche rémunèrent des personnels en 2017

Personnels permanents et non-permanents

Université Bretagne Loire

Unité de recherche	EPSCP, CHU-CLCC, écoles tutelles de la structure	Organismes impliqués	Personnels rémunérés par eux
INSTITUT DE GÉNÉTIQUE ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DES PLANTES	AGROCAMPUS OUEST, RENNES 1	INRA	179
UNITÉ LITTORAL	sans	IFREMER	163
INSTITUT DE RECHERCHE EN HORTICULTURE ET SEMENCES	AGROCAMPUS OUEST, ANGERS	INRA	125
INSTITUT DES SCIENCES CHIMIQUES DE RENNES	ENS CHIM. RENNES, INSA RENNES, RENNES 1	CNRS	122
PHYSIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET GÉNÉTIQUE POUR L'ANIMAL ET LES SYSTÈMES D'ELEVAGE	AGROCAMPUS OUEST	INRA	121
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES	sans	IFREMER	104
CENTRE DE RECHERCHE EN CANCÉROLOGIE ET IMMUNOLOGIE NANTES-ANGERS	ANGERS, NANTES	CNRS, INSERM	101
GÉOSCIENCES MARINES	sans	IFREMER	95
LABORATOIRE DE PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIÉES	IMT Atlantique, NANTES	CNRS	89
DYNAMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT CÔTIER	sans	IFREMER	83
INSTITUT DE GÉNÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE RENNES	RENNES 1	CNRS, INSERM	80
SANTÉ, GÉNÉTIQUE ET MICROBIOLOGIE DES MOLLUSQUES	sans	IFREMER	79
INSTITUT DES MATÉRIAUX JEAN ROUXEL	NANTES	CNRS	77
SCIENCE ET TECHNOLOGIE DU LAIT ET DE L'ŒUF	AGROCAMPUS OUEST	INRA	70
LABORATOIRE D'Océanographie Physique et Spatiale	sans	IFREMER	68

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site

Source MESRI-SIES : enquête auprès des organismes, RNSR

## 4. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire à fin 2017

Université Bretagne Loire

Permanents et non-permanents				Répartition par domaines disciplinaires ERC (% en ligne) <sup>1</sup>		
Type d'établissement déclarant <sup>2</sup>	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue <sup>3</sup>	%	Ecart / 26 sites <sup>4</sup>	Sciences du Vivant et Environnement <sup>5</sup>	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales <sup>6</sup>
EPIC et EPST	1 816	18	- 4	50	44	6
FCS et ANSES	24	0	- 0	100	-	-
EPSCP	7 790	76	4	19	40	41
<i>Orientation recherche/enseignement <sup>7</sup> :</i>						
<i>uniquement enseignement</i>	1 486			63	33	3
<i>uniquement recherche</i>	516			31	51	19
<i>médecine et odontologie</i>	588			100	-	-
<i>enseignement et recherche</i>	5 200			44	45	11
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche <sup>8</sup>	617	6	1	47	46	8
<b>Total site contractuel</b>	<b>10 247</b>	<b>100</b>		<b>26</b>	<b>41</b>	<b>33</b>
<b>Ecart / 26 sites <sup>4</sup></b>				<b>-1,4</b>	<b>3,1</b>	<b>-1,7</b>

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

5. yc Sciences Médicales

2. voir Annexe et définitions

6. STAPS incluses

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&amp;D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

7. Orientation : recherche - DC et contractuels LRU non enseignants ; enseignement - 2nd degré, Lecteurs, Maîtres de langues

4. total 26 sites sans double compte

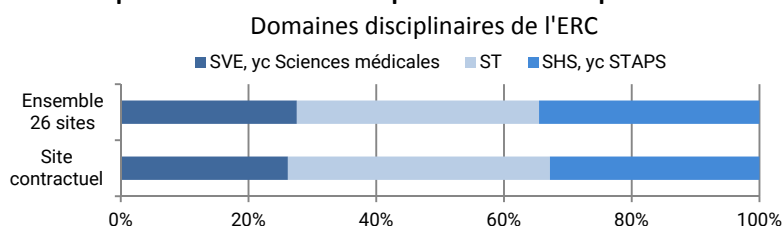
8. hors personnels d'enseignement, sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

Relativement à la structure nationale de l'enseignement et de la recherche publics, la COMUE Université Bretagne Loire est légèrement plus tournée vers le domaine disciplinaire « Sciences et Technologies ». Cela tient à l'orientation des EPSCP et des organismes de recherche vers ces disciplines.

## Répartition des chercheurs par domaines disciplinaires



## 5. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire et établissement, en 2017

Université Bretagne Loire

Permanents et non-permanents			Domaines disciplinaires ERC <sup>1</sup>		
Type d'établissement déclarant <sup>2</sup>	Etablissement déclarant	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue <sup>3</sup>	Sciences du Vivant et Environnement <sup>4</sup>	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales <sup>5</sup>
EPIC et EPST	CNES	4	2	2	-
	CNRS	659	188	398	73
	IFREMER	686	334	340	12
	INRA	220	156	42	22
	INRIA	4	-	4	-
	INSERM	211	211	-	-
	IRD	14	11	2	1
	IRSTEA	18	3	15	-
FCS et ANSES	AFSSA - ANSES	24	24	-	-
EPSCP	ANGERS	936	265	236	435
	BREST	1 144	332	332	480
	BREST ENI	66	-	60	6
	BRETAGNE SUD	467	25	246	196
	LE MANS	588	47	280	261
	NANTES	1 767	387	630	750
	NANTES EC	133	2	125	6
	PARIS ENSAM	387	-	359	28
	RENNES 1	1 345	388	568	389
	RENNES 2	627	16	25	586
	RENNES EHESP	14	1	2	11
	RENNES ENS	38	1	32	5
	RENNES ENSC	43	-	40	3
	RENNES IEP	35	-	-	35
	RENNES INSA	200	-	186	14
	Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche <sup>6</sup>		617	288	281
<b>Total site contractuel</b>		<b>10 247</b>	<b>2 682</b>	<b>4 204</b>	<b>3 361</b>

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&amp;D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. yc Sciences Médicales

5. STAPS incluses

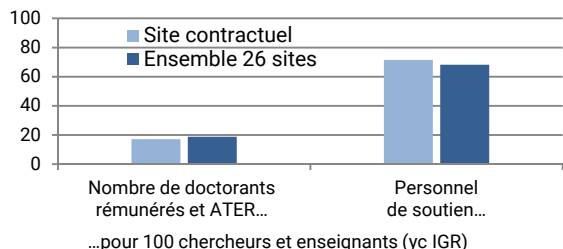
6. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

La COMUE Université Bretagne Loire compte 17 doctorants et ATER pour 100 chercheurs et enseignants et 72 personnels de soutien (hors IGR). Pour les doctorants et ATER, c'est presque autant que dans l'ensemble des 26 sites contractuels; pour les personnels de soutien, c'est légèrement plus.

### Indicateurs sur l'emploi scientifique à fin 2017



## Sources et méthodes

### Site contractuel

Les sites contractuels correspondent aux 19 COMUE et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019 et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris,...). Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis : [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste\\_des\\_etablissements\\_membres\\_des\\_COMUE\\_et\\_des\\_associations](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_COMUE_et_des_associations)

### Quatre dispositifs de collecte consolidés

**1. Enseignants des EPSCP :** source DGRH (RHSUP-Info, enquête sur les enseignants non permanents), calculs SIES

Enseignants permanents : enseignants-chercheurs et corps assimilés, yc en santé, PRAG, en activité, surnombre ou détachement entrant. Les personnels détachés sortants, en disponibilité ou en position de congés sont exclus.

Enseignants non-permanents : Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement, ATER, enseignants invités, lecteurs et maîtres de langues, contractuels LRU, enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré.

Sont exclus les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR).

**2. BIATSS des EPSCP :** source DGRH (annuaire Poppee ITRF, enquête Agents non titulaires), calculs SIES. Sont comptés les personnels titulaires et les contractuels sur missions permanentes.

**3. L'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche rémunéré dans les structures et implantations des organismes.**

L'enquête interroge les 17 principaux organismes : les 8 EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA), 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, Ifremer et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi **au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes, chaque unité, laboratoire, étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels** (tableau 1, ligne EPST et EPIC). Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel. A noter que **les sites déclarés par les organismes ont été vérifiés avec les informations disponibles dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR)**. Les personnels rémunérés sont

## 6. Effectifs de doctorants rémunérés et ATER

### Université Bretagne Loire

Type d'établissement déclarant	Nombre de doctorants rémunérés et ATER	% doctorants / total chercheurs et enseignants <sup>1</sup>	% doctorants, ensemble 26 sites
EPIC et EPST	291	14	11
FCS et ANSES	4	18	47
EPSCP	1 622	18	21
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche <sup>2</sup>	102	17	26
<b>Total</b>	<b>2 019</b>	<b>17</b>	<b>19</b>

1. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; IGR inclus

2. hors personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

ainsi comptés dans leur structure d'affectation principale et le site correspondant ; y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (ex : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement. Les données par site contractuel ne sont pas encore disponibles pour le CEA, l'Institut Curie et l'Inria.

**4. Écoles hors tutelle MESRI** (majoritairement publiques, mais aussi privées, hors Ecoles relevant de la culture – architecture, ...), **fondations de coopération scientifique (FCS), et ANSES**, pourvu qu'ils soient membres des (ou associés aux) sites : les données proviennent de l'enquête RD 2016 du SIES.

Pour les établissements déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés de l'académie ont été comptés. Les FCS financent des postes principalement en universités, surtout des doctorants.

En raison de l'objectif de l'enquête R&D, les personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement (sans activité de recherche) ne sont pas comptés. A l'inverse, certains enseignants actifs dans plusieurs établissements/écoles sont susceptibles d'avoir été comptés plusieurs fois. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère surestimation ou sous-estimation des effectifs. Les résultats pourraient être affinés à l'aide d'un dispositif plus adapté.

Enfin, les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC) n'ont pas été comptés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants est constituée d'enseignants universitaires déjà recensés par la DGRH.

### Définitions

Chercheurs : Conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Domaines disciplinaires d'enseignement et de recherche de l'European Research Council (ERC) : ces domaines correspondent aussi à ceux de la nomenclature du HCERES. Les chercheurs ayant une activité de pilotage de R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

Emplois non-permanents au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir l'Etat de l'emploi scientifique, synthèse et chapitre III.

**Pour en savoir plus :** L'Etat de l'emploi scientifique – édition 2018 [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr), « statistiques et analyses »